

5. The House did not concur in those reports prior to its dissolution. The reports as well as all evidence adduced before the Special Committee were referred to this Committee in its Order of Reference.

6. As a first priority, therefore, your Committee has reviewed these reports. After only five meetings it became clear there existed among members a consensus to endorse and recommend the immediate adoption of a number of the recommendations contained in these reports.

7. When one realizes that these recommendations represent a consensus of two different committees in two very different Parliaments, we believe the argument in favour of adoption is compelling.

#### Election of Speaker

8. Your Committee is of the opinion that the House should exercise a more direct control over the nomination of candidates for the speakership. It would be difficult to exaggerate the importance of the office. The Speaker is the presiding officer of the House of Commons, the guardian of its privileges and the protector of the rights of all members. He or she is the principal officer of the House and the head of its administration. In relation to the House of Commons establishment, the Speaker fulfills a role similar to that of a Minister in relation to a government department. The Speaker is the representative of the House of Commons and the embodiment of its prestige and authority. He or she receives visiting dignitaries and delegations and sometimes heads parliamentary delegations visiting other countries.

9. As presiding officer the Speaker regulates debate in accordance with the rules and practice of the House, decides points of order and interprets the rules and practice when necessary, ensures that the proceedings of the House are conducted with fairness and impartiality, and protects the freedom of speech of all members and of all parties represented in the House. The Speaker's role is to some extent akin to that of a judge and the office is an essential feature of our parliamentary system.

10. The Speaker belongs to the House, not to the Government or the Opposition. Although the servant of the House, the Speaker is expected to show leadership in promoting and safeguarding the interests of the House and its members. Decisions of the Chair may not be appealed except by way of a substantive motion. The Speaker thus enjoys the full trust and confidence of the House without which no incumbent would be able to discharge the onerous duties. Thanks to the successive Speakers who have occupied the Chair of the House of Commons, the Canadian speakership has developed a tradition of impartiality and devotion to duty of which we can all be proud.

11. Although the Speaker once elected has always become the true representative of the House of Commons, the Prime Minister under our practice has always exercised a very strong influence over the initial choice of candidate and has always taken into account our linguistic traditions. For many years discussion has taken place on the desirability of introducing

5. La Chambre n'a pas adopté ces rapports avant sa dissolution. Les rapports ainsi que les témoignages devant le Comité spécial ont été renvoyés à ce Comité dans son ordre de renvoi.

6. Votre Comité leur a donc accordé la priorité. Après seulement cinq séances, il était clair que les membres s'entendaient pour recommander l'adoption immédiate de plusieurs recommandations contenues dans ces rapports.

7. Ces recommandations ayant reçu l'accord unanime de deux comités différents dans deux Législatures très différentes, nous croyons que leur adoption s'impose.

#### Election de l'Orateur

8. Le Comité est d'avis que la Chambre devrait exercer un contrôle plus étroit sur les mises en candidature pour le poste d'Orateur, dont il serait difficile d'exagérer l'importance. L'Orateur est le président des délibérations de la Chambre des communes, le gardien de ses privilèges et le protecteur des droits de tous les députés. Il est en outre le principal dignitaire de la Chambre et le chef de son administration. Vis-à-vis de la Chambre des communes, l'Orateur joue un rôle semblable à celui d'un ministre qui dirige son ministère. L'Orateur est le représentant de la Chambre des communes et le symbole de son prestige et de son autorité. Il est chargé de recevoir les dignitaires et les délégations, et appelé parfois à diriger lui-même des délégations parlementaires à l'étranger.

9. À titre de président des délibérations de la Chambre, l'Orateur assure le déroulement harmonieux des débats, conformément au Règlement et aux usages de celle-ci; il statue sur les rappels au Règlement, il interprète les règles et les usages s'il y a lieu, il veille à ce que les délibérations de la Chambre se déroulent en toute justice et impartialité; enfin, il protège la liberté de parole de tous les députés et de tous les partis représentés à la Chambre. Dans une certaine mesure, les fonctions de l'Orateur correspondent à celles d'un juge, et le poste qu'il occupe est un élément essentiel de notre système parlementaire.

10. L'Orateur relève de la Chambre et non du gouvernement ou de l'Opposition. Bien qu'il soit au service de la Chambre, il doit faire preuve de leadership afin de promouvoir et sauvegarder les intérêts de la Chambre et de ses députés. Les décisions de la présidence sont sans appel, sauf sur dépôt d'une motion de fond. L'Orateur jouit de la pleine et entière confiance de la Chambre sans laquelle aucun titulaire de ce poste ne serait en mesure d'exercer des fonctions si exigeantes. Grâce aux efforts des diverses personnes qui ont assumé la présidence de la Chambre des communes, le poste d'Orateur au Canada a toujours été assorti d'une tradition d'impartialité et d'un sentiment du devoir accompli dont nous pouvons tous être fiers.

11. Bien que l'Orateur, une fois élu, soit toujours devenu le véritable représentant de la Chambre des communes, l'usage veut qu'au Canada le Premier ministre ait toujours exercé une très forte influence sur le choix initial du candidat à ce poste et a toujours pris en considération nos traditions linguistiques. Il est question depuis déjà longtemps de l'opportunité d'assurer la